

Chapitre 16

LOI DE 2026-2027 SUR LES CRÉDITS PROVISOIRES (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 18 septembre 2025)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2027,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2027.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 26 054 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2027.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Cessation d'effet

6. Les dépenses engagées au titre de la présente loi sont réputées avoir été engagées au titre de la *Loi de crédits pour 2026-2027 (immobilisation)* lors de son adoption, et la présente loi cesse alors d'avoir effet.

ANNEXE

CRÉDITS PROVISOIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2027

VOTE N° 2 : IMMOBILISATION

POSTE N°	OBJET	MONTANT
1.	Justice	470 000 \$
2.	Santé	11 244 000 \$
3.	Transports et Infrastructure Nunavut	7 000 000 \$
4.	Services communautaires	7 340 000 \$
IMMOBILISATION : TOTAL		<u>26 054 000 \$</u>
CRÉDITS PROVISOIRES : TOTAL		<u>26 054 000 \$</u>